

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>Commune de MONTCARRA Arrondissement de LA TOUR DU PIN</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 15</p> <p>Présents : 13 Procurations : 2 Votants : 15</p> <p>Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p align="center">N° 7-2025 : Appel à projets – fond de concours gestion des eaux pluviales - Royolet</p> <p>L'an deux mille vingt-cinq, le 20 janvier à 19 heures 30, le conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de David EMERAUD, Maire.</p> <p>Étaient présents : BAYET Céline, BEGEL Olivier, BINSSE Guy, CURT Alexis, DOUCHET Christophe, MANCEAU Antoine, MARCE Antoine, PENET Sacha, RIVOIRE Christine, PERRISSEZ Joel, PETITPIERRE Yves, SIGNOL Virginie</p> <p>Étaient excusées : DI RAFFAELE -THUILLIER Béatrice, MICHAUD Murièle.</p> <p>Procurations données : 2- DI RAFFAELE -THUILLIER Béatrice, MICHAUD Murièle.</p> <p>Virginie SIGNOL a été nommée secrétaire de séance.</p>
--	--

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V ou L5215-26 ou L5216-5 VI,

Vu la délibération du conseil communautaire n°038-2024, en date du 15 février 2024, approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours pour ses communes membres,

Vu le pacte financier et fiscal de solidarité (et notamment l'action A2 fonds de concours) de la communauté de communes Balcons du Dauphiné voté le 12 juillet 2023,

Considérant que la commune de Montcarra a un projet de gestion durable des eaux pluviales et que dans ce cadre, elle envisage de demander un fonds de concours pour ce projet à la Communauté de Communes Balcons du Dauphiné,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé est conforme au règlement d'attribution des fonds de concours susvisé,

Vu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 15 pour, 0 contre et 0 abstention,

Décide, de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné en vue de participer au financement du projet relatif à l'aménagement d'une place publique, à hauteur de 50 % du montant hors taxe du projet, soit 9 057 €,

Précise, que le montant estimatif du projet, s'élève à 18 115 € HT,

Autorise, le Maire à signer tout acte afférent à cette demande.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus désignés.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Virginie SIGNOL
Secrétaire de séance

David EMERAUD
Maire

